

CGV-050423

UNIVERSITÉ DE MONCTON

175^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 23 avril 2005

de 8 h 30 à 14 h 35

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

Pauline Banville-Pérusse	Nord-Ouest	Vicky Landry	Étudiante(Edmundston)
Lise Bastarache	Extérieur du NB (Candiac)	Ronald LeBreton	Association des anciens, anciennes et amis (Moncton)
Marcel Bujold	Extérieur du NB (Carleton)	Édith Léger	Sud-Est
Jeannot Castonguay, président	Nord-Ouest	Alida Léveillé-Brown	Nord-Est
Louis R. Comeau, chancelier	U de M	Yves Martin	Professeur (Edmundston)
Simone Comeau-Geddry	Atlantique (NS)	Gaston Poitras	Extérieur des régions
Aubrey Cormier	Atlantique (IPE)	Pauline Roy	Nord-Est
Paul D'Astous	Sud-Est	<u>Invités et invitées</u>	
Annie C. Daneault	Nord-Ouest	Paul Albert, vice-recteur	Edmundston
Paul Deguire	Professeur (Moncton)	Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications	Moncton
Bernice Doiron Chiasson	Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan)	Neil Boucher, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Conrad Ferguson	Extérieur des régions	Armand Caron, vice-recteur	Shippagan
Jean-Guy Finn	Extérieur des régions	Nassir El-Jabi, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M	Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG)	U de M
Brian Gallant	Étudiant (Moncton)	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Daniel Héту	Professeur (Shippagan)		
Cédric Landry	Étudiant (Shippagan)		

ABSENCES MOTIVÉES : Raymond Chiasson et Robert Després

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE	4
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3.	ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES	4
4.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.	4
7.	CORRESPONDANCE	4
7.1	Lettre des associations AEUM, APAPUM et ATTUM et réponse du président du Conseil des gouverneurs	4
8.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-041204 ET CGV-050214	5
9.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CGV)	5
9.1	CGV-041204	5
9.1.1	Rapport du Comité de gouvernance	5
9.1.2	Charte des droits et responsabilités des étudiantes et étudiants	7
9.2	CGV-050214	7
10.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	7
11.	BUDGET 2005-2006 DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON	8
12.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-050222 ET CEX-050322	9
13.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)	9
13.1	CEX-050222	9
13.1.1	Rapport du Comité d'appellation des installations physiques et des fonds de dotation	9
13.2	CEX-050322	10
13.2.1	Formation médicale	10
13.2.2	Infrastructures universitaires	10
14.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-050214	10
15.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	10
15.1	Baccalauréat en ingénierie - génie civil (régulier et coop)	10
15.2	Baccalauréat en ingénierie - génie industriel (régulier et coop)	11
15.3	Baccalauréat en ingénierie - génie mécanique (régulier et coop)	12
15.4	Abolition des programmes d'agro-économie et de bio-agronomie	13
15.5	Abolition du Certificat en études halieutiques	13
16.	NOMINATIONS DE CADRES	14
16.1	Vice-rectrice du Campus de Shippagan	14
16.2	Doyen de la Faculté des sciences	14
17.	SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-050311	14
18.	AFFAIRES NOUVELLES	15
19.	PROCHAINE RÉUNION	15
20.	CLÔTURE	15

DOCUMENTS	16
Document A : Ordre du jour	A(1)
Document B : Lettre des associations AEUM, APAPUM et ATTUM et réponse du président du Conseil des gouverneurs	B(1-3)
Document C : Rapport du Comité de gouvernance	C(1-18)
Document D : Rapport du recteur et vice-chancelier	D(1-32)
Document E : Budget 2005-2006	E(1-49)
Document F : Procès-verbal CCJ-050214	F(1-24)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

Le président souhaite la bienvenue aux membres à cette 175^e séance du Conseil des gouverneurs. Il donne la liste des personnes excusées. La réunion commence à 8 h 30.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président demande aux membres de se recueillir quelques instants en ayant une pensée pour les personnes décédées : **Lisette Fournier**, décédée le 8 décembre 2004. Elle était la soeur de Marie-Paule Martin; **Armand Joseph Cormier**, décédé le 26 janvier 2005. Il était un retraité de l'Université de Moncton; **Annette Alice Bourgeois**, décédée le 9 février. Elle était secrétaire retraitée de l'Université de Moncton; **Élizabeth Finn**, décédée le 13 février 2005. Elle était la mère de Jean-Guy Finn; **Edna Hébert**, décédée le 19 mars 2005. Elle avait reçu un doctorat honorifique de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan en mai 2002; **Vance Toner**, est décédé le 19 avril 2005. Il était un professeur à la retraite de l'Université de Moncton; Père **Renaud Desjardins**, décédé le 16 avril 2005. Il était un professeur à la retraite de l'Université de Moncton. Il était également un professeur émérite depuis mai 1983.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue à Brian Gallant, représentant des étudiantes et étudiants du Campus de Moncton. Il souhaite également la bienvenue à notre nouveau chancelier, Monsieur Louis R. Comeau.

Monsieur Comeau remercie le Conseil des gouverneurs de la confiance qu'il lui fait en le nommant chancelier. Il se dit très touché et honoré par ce geste. Ayant l'institution à coeur, il espère répondre aux attentes du Conseil des gouverneurs à son égard.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

R : 01-CGV-050423

Paul D'Astous, appuyé par Édith Léger, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

Voir le Document B, p. 1-3

7.1 Lettre des associations AEUM, APAPUM et ATTUM et réponse du président du Conseil des gouverneurs

La demande exprimée dans la lettre des associations a été référée au Comité de gouvernance. Le président du Comité de gouvernance indique que le Comité ne s'est pas encore penché sur cette question.

8. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-041204 ET CGV-050214

Corrections

Procès-verbal CGV-041204

- < À la page 13, R : 13-CGV-041204, il faut lire Conrad Ferguson.
- < À la page 15, R : 24-CGV-041204, il faut lire Campus d'Edmundston.

Procès-verbal CGV-050214

- < À la page 4, 5^e paragraphe, 5^e ligne, il faut lire : Campus d'Edmundston.

R : 02-CGV-050423

Marcel Bujold, appuyé par Conrad Ferguson, propose :

« Que les procès-verbaux CGV-041204 et CGV-050214 soient adoptés tels que corrigés. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CGV)

9.1 CGV-041204

9.1.1 Rapport du Comité de gouvernance

Voir le Document C, p. 1-18

Le président du Comité de gouvernance présente le rationnel menant aux modifications proposées à la durée du mandat des membres du Conseil des gouverneurs ainsi qu'à la composition des comités de finance, de vérification et de placement.

Selon la modification apportée à la durée des mandats, un membre pourrait être élu pour un mandat de trois ans renouvelable une fois, la durée du mandat de la présidence serait de deux ans, renouvelable une fois et la durée maximale d'un mandat d'un membre acceptant la présidence serait de neuf ans. Cette proposition soulève des préoccupations soit :

- < au fur et à mesure qu'une personne siège au Conseil des gouverneurs, elle devient plus compétente; il est à l'avantage de l'Université de maintenir les personnes au Conseil des gouverneurs le plus longtemps possible;
- < le Comité aurait dû se pencher sur la possibilité d'offrir des sessions d'orientation et de formation pour les nouveaux membres avant de questionner la durée des mandats;
- < les règlements des associations représentées au Conseil des gouverneurs (i.e. professorales, étudiantes etc.) indiquent que c'est la présidence qui siège au Conseil des gouverneurs. Si une personne est présidente pour plus de six ans, qu'est ce qui arrive au niveau de son siège au Conseil des gouverneurs?
- < il y aurait peut-être lieu de penser à un compromis quant à la durée des mandats, soit deux mandats de quatre ans.

Le président du Comité explique que la durée des mandats a préséance sur les règlements internes des associations. Par ailleurs, il ajoute que les membres du Comité vont se pencher ultérieurement sur la possibilité d'évaluer le fonctionnement du Conseil des gouverneurs et voir s'il y a lieu d'organiser des sessions d'orientation.

P : 03-CGV-050423

Jean-Guy Finn, appuyé par Bernice Doiron Chiasson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications apportées à l'article 15 des Statuts et règlements Durée du mandat du Conseil des gouverneurs. »

9.1.1 Rapport du Comité de gouvernance (suite)

Le vote secret est demandé.

Scrutateurs : Paul Albert et Paul-Émile Benoit.

Vote sur R03 Pour 9 Contre 13 REJETÉE

Article 22 Comité de finance

Le président du Comité explique les modifications proposées au Comité de finance.

R : 04-CGV-050423

Jean-Guy Finn, appuyé par Marcel Bujold, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications apportées à l'article 22 des Statuts et règlements Comité de finance. »

Le représentant des professeures et professeurs du Campus de Moncton mentionne que dans plusieurs universités, des membres du corps professoral ou des étudiantes et étudiants peuvent siéger au Comité de finance et s'interroge à savoir pourquoi ce n'est pas le cas à l'Université de Moncton.

Le recteur et vice-chancelier signale que le Comité de finance traite aussi des dossiers de ressources humaines alors qu'ailleurs, le Conseil des gouverneurs a un comité distinct de ressources humaines.

Vote sur R04 Pour 19 Contre 1 Abstention 1 ADOPTÉE

Article 23 Comité de vérification

R : 05-CGV-050423

Jean-Guy Finn, appuyé par Alida Léveillée-Brown, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications apportées à l'article 23 des Statuts et règlements Comité de vérification. »

Selon les modifications proposées, la composition du Comité de vérification pourrait comprendre trois personnes du public en général qui ne sont pas membres du Conseil des gouverneurs.

Plusieurs membres du Conseil des gouverneurs exprime des préoccupations face au nombre de personnes au Comité de vérification n'étant pas membres du Conseil des gouverneurs. Le contrôle du Comité pourrait être entre les mains de personnes qui ne sont pas imputables au Conseil des gouverneurs.

La proposition R : 05-CGV-050423 est modifié de la façon suivante :

L'article 23 Comité de vérification - Composition se lira comme suit :

- (2) Le Comité se compose de cinq membres dont un maximum de deux peuvent être des personnes non membres du Conseil des gouverneurs et qui sont choisies pour leur expertise comme comptable professionnel.

Les autres membres proviennent du Conseil des gouverneurs et sont des membres externes, c'est-à-dire ni une employée ou un employé, ni une étudiante ou un étudiant.

Pas plus de deux membres peuvent siéger à la fois au Comité de finance et au Comité de vérification.

10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

Selon le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines, la question de l'amiante a été étudiée il y a quelques années et ce matériau a été enlevé partout. Les édifices de l'Université respectent les normes provinciales à cet égard.

R : 08-CGV-050423

Gaston Poitras, appuyé par Pauline Banville-Pérusse, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Rapport du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

Pause de 10 h 45 à 11 heures.

11. BUDGET 2005-2006

Voir le Document E, p. 1-49

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines rappelle d'abord les principes directeurs du budget approuvés par le Conseil en décembre 2004. Il résume ensuite les faits saillants du budget. Par la suite, il présente le sommaire du budget 2005-2006 au niveau de l'Université et par campus et indique les variations entre le budget 2004-2005 et celui de 2005-2006. La présentation se termine par des tableaux statistiques comparant l'Université de Moncton avec d'autres institutions des provinces de l'Atlantique.

Quelques membres soulignent le fait qu'un total de 20 postes dans l'ensemble de l'Université sont financés par des sources autres que le budget de fonctionnement et s'inquiètent du sort de ces postes si le financement est épuisé. Aussi, on s'interroge sur la valeur des salaires et leurs sources de financement.

Le recteur et vice-chancelier indique qu'un certain nombre de ces postes sont financés par les chaires de recherche du Canada d'une valeur de 100 000 \$ ou 200 000 \$ et les autres par le programme des langues officielles en enseignement de Patrimoine canadien. Ces postes sont destinés à l'enseignement du français.

Le représentant des étudiantes et étudiants du Campus de Moncton, au nom des trois associations étudiantes, manifeste une déception à l'égard de la hausse des droits de scolarité de 3,5 %. Selon lui, le gouvernement offre une augmentation importante des subventions ce qui permettrait de maintenir une stabilité au niveau des droits de scolarité. Il remet en question le principe directeur portant sur l'équilibre entre l'accès aux études universitaires et les droits de scolarité concurrentiels par rapport aux autres universités du Nouveau-Brunswick. L'accessibilité, continue-t-il, n'est pas la même pour les acadiens que pour les anglophones. Par ailleurs, il se renseigne quant aux suites à donner au rapport sur les loisirs socioculturels et particulièrement en ce qui concerne les recommandations 15, 16 et 17.

Le recteur et vice-chancelier explique que le rapport sur les loisirs socioculturels a été déposé la semaine dernière seulement. Toutefois, par anticipation, le budget de ce secteur a été augmenté au Campus de Moncton. Le Comité chargé de l'étude sur les loisirs socioculturels établira un calendrier de mise en oeuvre des recommandations et le rapport sera rendu public plus tard.

R : 09-CGV-050423

Jean-Guy Finn, appuyé par Lise Bastarache, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le budget 2005-2006 de l'Université de Moncton tel que présenté. »

11. BUDGET 2005-2006 (suite)**P : 10-CGV-050423**

Brian Gallant, appuyé par Cedric Landry, propose :

« Que les droits de scolarité soit augmentés de 3 % au lieu de 3,5 %. »

Le recteur et vice-chancelier se dit sympathique à la demande des étudiants. Il rappelle toutefois que le budget a été calculé en tenant compte des besoins essentiels et des obligations de l'Université envers ses engagements. Il mentionne que la structure de financement des universités au Nouveau-Brunswick est différentes de celle du Québec et c'est pourquoi il est difficile de comparer les droits de scolarités d'une province à l'autre. Il ajoute que le budget prévoit une augmentation pour les bourses et l'aide financière aux étudiantes et étudiants. Aussi, la Campagne Excellence a permis de recueillir près de 15 M \$ dont les rendements serviront à ajouter des fonds supplémentaires pour les bourses.

Le représentant des étudiantes et étudiants du Campus de Moncton demande à quel moment l'Université prévoit diminuer les droits de scolarité? Selon lui, il faudrait cesser de mettre les coût supplémentaires sur le dos des étudiantes et étudiants.

Le vote secret est demandé.

Scrutateurs : Paul Albert et Paul-Émile Benoit.

Vote sur P 10	Pour 8	Contre 15	REJETÉE
Vote sur R09	Pour 17	Contre 3	ADOPTÉE

R : 11-CGV-050423

Marcel Bujold, appuyé par Paul Deguire, propose :

« Que les bulletins de vote soient détruits. »

Vote sur R11	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

Dîner de 13 heures à 13 h 40.

12. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-050222 ET CEX-050322**R : 12-CGV-050423**

Édith Léger, appuyé par Vicky Landry, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux CEX-050222 et CEX-050322. »

Vote sur R12	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

13. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAL (CEX)**13.1 CEX-050222****13.1.1 Rapport du Comité d'appellation des installations physiques et des fonds de dotation**

Le recteur et vice-chancelier indique qu'il y a une volonté à l'Université de reconnaître monsieur Jean Cadieux. Le Comité d'appellation a consulté la Faculté d'administration à ce sujet et l'avis majoritaire était qu'une salle soit nommée au nom de monsieur Cadieux.

15.1 **Baccalauréat en ingénierie - génie civil (régulier et coop)** (suite)

R : 16-CGV-050423 (suite)

Recommandation 1

Que la Faculté d'ingénierie et le secteur du génie civil en particulier procèdent à une révision mineure du programme en génie civil, entre autres, un réexamen de l'utilisation des logiciels de conception.

Recommandation 2

Que la Faculté d'ingénierie offre à ses professeures et professeurs une formation portant sur le travail en équipe et qu'elle mette davantage l'accent sur l'utilisation du travail en équipe dans la formation des étudiantes et étudiants. Le Service d'animation et de soutien à l'enseignement pourrait être mis à contribution dans la mise en oeuvre de cette recommandation.

Recommandation 3

Que la Faculté d'ingénierie et le secteur de génie civil en particulier se dotent de modèles, procédures et grilles de manière à augmenter l'uniformité dans la présentation de leurs plans de cours. Le Service d'animation et de soutien à l'enseignement pourrait aussi jouer un rôle important dans la mise en oeuvre de cette recommandation.

Recommandation 4

Que la Faculté d'ingénierie entame des démarches auprès de la Faculté des sciences et du Département de mathématiques et de statistique dans le but d'examiner la possibilité d'augmenter l'utilisation des applications en génie dans les sessions de travaux pratiques en mathématique destinés aux étudiantes et étudiants en génie.

Recommandation 5

Que la Faculté d'ingénierie de concert avec le secteur du génie civil maintiennent leurs activités actuelles de recrutement et de promotion des programmes et examinent la possibilité de mettre sur pied des activités additionnelles à l'intention de clientèles cibles, particulièrement les femmes.

Recommandation 6

Que la Faculté d'ingénierie maintienne son projet bloc-notes et son programme coopératif en génie civil. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

15.2 **Baccalauréat en ingénierie - génie industriel (régulier et coop)**

R : 17-CGV-050423

Marcel Bujold, appuyé par Simone Comeau Geddry, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe du programme de Baccalauréat en ingénierie – génie industriel (régulier et coop) :

15.2 **Baccalauréat en ingénierie - génie industriel (régulier et coop) (suite)****R : 17-CGV-050423** (suite)Recommandation 1

Que l'Université abolisse le programme de Baccalauréat en ingénierie (génie industriel) et de Baccalauréat en ingénierie – régime coopératif (génie industriel) à compter du 1^{er} mai 2005, et que les ressources professorales affectées à ce programme soient intégrées aux autres secteurs pertinents de la Faculté d'ingénierie.

Recommandation 2

Que la Faculté d'ingénierie étudie la possibilité de créer une option génie industriel au sein des programmes de génie mécanique et de génie électrique.

Recommandation 3

Que la Faculté d'ingénierie envisage la possibilité de créer un programme de Diplôme d'études supérieures en génie industriel. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

15.3 **Baccalauréat en ingénierie - génie mécanique (régulier et coop)****R : 18-CGV-050423**

Édith Léger, appuyée par Annie Daneault, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe du programme de Baccalauréat en ingénierie – génie mécanique (régulier et coop) :

Recommandation 1

Que la Faculté d'ingénierie et le secteur du génie mécanique examinent attentivement les recommandations de l'examineur externe et proposent aux instances appropriées de l'Université les moyens et les modalités menant à la mise en oeuvre des recommandations ayant trait aux aspects suivants :

- 1) ajout de ressources techniques en électronique et en informatique (recommandation 3 de l'examineur);*
- 2) ajout de ressources matérielles dans les laboratoires de conception et de fabrication assistée par ordinateur (CAO/FAO), de mécatronique et de servomécanismes (recommandation 4 de l'examineur);*
- 3) ajout d'ordinateurs de type noeud de calcul (recommandation 5 de l'examineur);*
- 4) élaboration d'un cours de Design de systèmes mécaniques en adoptant la philosophie Ateliers d'ingénierie pour répondre à la tendance de conception de produits (recommandation 6 de l'examineur);*
- 5) recherche et mise en application de moyens afin de favoriser les activités d'intégration des connaissances particulièrement en ce qui a trait aux outils informatiques (recommandation 9 de l'examineur).*

15.3 **Baccalauréat en ingénierie - génie mécanique (régulier et coop)** (suite)

R : 18-CGV-050423 (suite)

Recommandation 2

Que la Faculté d'ingénierie et le secteur du génie mécanique étudient et revoient, ainsi que le suggère l'examineur externe, la façon d'offrir le cours GMEC5910 Projet de génie mécanique afin qu'il devienne une expérience significative d'apprentissage et de préparation pour le futur professionnel et la future professionnelle en génie mécanique.

Recommandation 3

Que la Faculté d'ingénierie de concert avec le secteur du génie mécanique maintiennent leurs activités actuelles de recrutement et de promotion des programmes et examinent la possibilité de mettre sur pied des activités additionnelles auprès de clientèles cibles, particulièrement les femmes.

Recommandation 4

Que la Faculté d'ingénierie maintienne son projet bloc-notes et son programme coopératif en génie mécanique.

Recommandation 5

Que la Faculté d'ingénierie et le secteur de génie mécanique en particulier conjuguent leurs efforts pour améliorer l'image des sciences appliquées dans le milieu scolaire et pour développer leurs outils de promotion.

Recommandation 6

Que les instances concernées de l'Université examinent le site Internet de l'institution dans le but de faciliter l'accès aux programmes d'études universitaires pour les utilisatrices et utilisateurs potentiels, ainsi qu'il est suggéré par l'examineur externe pour les programmes d'études en génie. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

15.4 **Abolition des programmes d'agro-économie et de bio-agronomie**

R : 19-CGV-050423

Marcel Bujold, appuyé par Yves Martin, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte l'abolition du Programme préparatoire à l'agro-économie et du Programme préparatoire à la bio-agronomie. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

15.5 **Abolition du Certificat en études halieutiques**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que ce programme ne répond plus aux besoins de formation et qu'il n'y a pas d'étudiantes ou d'étudiants inscrits.

R : 20-CGV-050423

Daniel Héту, appuyé par Cédric Landry, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte l'abolition du Certificat en études halieutiques. »

19. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu le samedi 18 juin 2005 à Shippagan.

20. CLÔTURE

La séance est levée à 14 h 35.

Contresigné le _____

Jeannot Castonguay, président

Colette Landry Martin, secrétaire générale